

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2025/020

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 023-200085314-20250409-D2025020-DE

S²LO

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYÈRE

Nombre de Conseillers en exercice : 17	Présents :
Présents : 15	Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Élodie. PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
Représentés : 0	MM. ROYERE Joël, AUMEUNIER Sébastien, KAPLAN Iskender COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel. MARGOT Manuel. PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique
Votants : 15	Excusés : ROYERE Julie.
Abst. : 0	Absente : LEGRAND Coline
Exprimés : 15	Pouvoirs :
Oui : 15	
Non : 0	Secrétaire de séance : M. SCAFONE Dominique

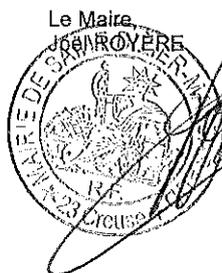
OBJET : Cession par un particulier d'un chemin à la commune – Rue des Coutures

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de son entretien du 7 mars concernant la volonté d'une administrée à céder pour 1 € une partie de la parcelle cadastrée AC 156p correspondant à l'emprise de la Rue des Coutures, d'une contenance d'environ 675 m², à détacher de la parcelle AC 156.

Il précise que les frais de notaire ainsi que les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des présents, de remettre cette décision à un prochain conseil, afin d'avoir des renseignements complémentaires.

Le Maire,
Joël ROYÈRE



La secrétaire de séance,
Dominique SCAFONE



Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr